

Décision du 24 mai 2016 portant nomination à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne d'une suivante de liste représentant les personnels relevant du collège 3° de ladite commission

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles D.719-6-3° et D.719-21,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

VU les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

VU l'arrêté du Président de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 10 février 2016 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels aux conseil centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne de Mme Hélène Velasco-Graciet en conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 23 mars 2016,

VU la liste de candidatures « Tempo » déclarée recevable pour l'élection des représentants des personnels relevant du collège 3° à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la cessation anticipée du mandat de de Mme Véronique André-Lamat notifiée le 12 mai 2016, emportant l'application des dispositions de l'article D.719-21 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir,



Article 1:

Madame Gwenaëlle Le Gras, suivante de liste non élue de la liste Tempo à l'Université Bordeaux Montaigne, est désignée élue à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne en remplacement de Madame Véronique André-Lamat, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université, conformément aux statuts susvisés.



Fait à Pessac, le 24 mai 2016

La Présidente, de l'Université Bordeaux Montaigne,

Hélène Vélasco-Graciet.